

**Sous la présidence de Jean-Eric Rakotoarisoa**  
Président de la Haute Cour constitutionnelle  
de Madagascar

Merci, Monsieur le président. Avant d'entamer nos travaux, je souhaite remercier la Cour suprême du Canada, Monsieur le Juge en chef et l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité de leur accueil, qui nous a permis de surmonter la fatigue d'un long voyage et le décalage horaire.

Pour cette première session, notre thème est la protection de la sécurité juridique. Selon la méthodologie habituelle, nous écouterons une synthèse des réponses au questionnaire, qui sera présentée par Mathieu Disant, professeur à l'université de Lyon-Saint-Etienne et expert auprès de l'ACCF, qui sera suivie de trois communications. Sans tarder, je cède la parole au professeur Mathieu Disant.